

Mairie de Peyrole

Tarn

Richard Bruneau, Maire de Peyrole
Roland Foulon, adjoint au Maire de Peyrole

Mesdames et Messieurs les représentants
élus des communes de la communauté
d'agglomération Gaillac Graulhet,

Peyrole, le 08 janvier 2024,

Objet : Projet de centrale à bitume à Garrigue Longue, Montans

Chères et chers collègues, nous sommes des élus de Peyrole et nous vous écrivons au sujet du projet de centrale d'enrobage à chaud de matériaux au bitume, sur la commune de Montans. Nous désirons vous alerter sur les conséquences catastrophiques de ce projet, amené à fonctionner des décennies.

Beaucoup de choses ont été dites par les porteurs de ce projet, voici une synthèse que vous pourrez aisément vérifier vous-même rapidement dans les sources en fin de document, car nous citons nos sources, contrairement aux contre-vérités largement diffusées aux élus et à notre population. **Ce courrier est un appel à la raison. Il sera rendu public. Compte tenu de la gravité de ce projet votre responsabilité d'élus est engagée pour des décennies.**

1. Un projet non présenté lors des votes de cession des parcelles.

Dans les notices explicatives envoyées en préparation des conseils de communauté d'agglomération GG, aucune description de la centrale n'est faite [1] [2]. En 2022 il n'était pas précisé qu'il s'agit d'une centrale à enrobé à **chaud** et aucune description détaillée n'est faite, idem en 2023. **La communauté d'agglomération a demandé aux élus un vote de la vente des parcelles à MEP, sans présentation du projet. Ces votes ne sont pas acceptables.**

2. Notre santé

A la dangerosité de ces centrales, les porteurs de projets opposent des normes. **Pourtant les études d'impact soumises à des experts ne sont plus nécessaires depuis avril 2019 et les procédures ont été allégées et accélérées [3].**

De plus, que penser des mesures qui servent au suivi des émissions ? La DREAL contrôle des mesures **réalisées par l'exploitant ou son prestataire** [8] [9]. Elle ne réalise pas elle-même ces mesures. Sur ce point les fausses informations circulent, notamment dans un livret explicatif diffusé largement par la communauté d'agglomération GG [7], non, **aucune mesure indépendante n'est exigée par l'arrêté préfectoral [4] §2.2.6 et §2.2.7.**

En observant le dossier déposé en préfecture [5], comment pouvons-nous accorder notre confiance à un projet dont le dossier est aussi « léger » concernant les émissions de la potentielle usine, autorisée à produire annuellement 120 000 tonnes de bitume (300t/h) [4] : vous noterez par exemple que le chapitre 6.3.2.1 [5] « les sources de rejets atmosphériques » ne mentionne pas les composés même du bitume : les hydrocarbures aromatiques polycycliques ou **HAP, cancérigènes, neurotoxiques, reprotoxiques et dont l'impact est augmenté sur les enfants et embryons** : la

Mairie de Peyrole

Tarn

toxicité et la classification de ces substances sur les adultes ne souffrent d'aucun débat partout dans le monde [6], ils sont souvent appelés des polluants éternels car ils s'accumulent sans être dégradés dans l'environnement. Comment est-il possible d'oublier ces composés, issus du bitume porté à haute température, dans le dossier déposé auprès de nos autorités ? Comment notre communauté d'agglomération peut-elle oser écrire à ses administrés que la « fumée qui se dégagera est principalement de la vapeur d'eau » [7] ?

La cheminée émettra des HAP très volatiles c'est-à-dire extrêmement légers et des poussières fines, à une hauteur de 20m [4] et à une vitesse d'éjection d'au moins 8m/s (28,8km/h), c'est la norme minimale. Une ou deux dizaines de kilomètres ne vous mettront absolument pas à l'abri, même sans vent.

3. Et notre nature, notre agriculture ?

Notre commune est rurale, nous sommes très attachés à l'agriculture et à la biodiversité. La commune présente deux ZNIEFF dont une située à moins de 800 mètres de ce projet. Cette ZNIEFF [12] est réputée car elle compte 42 espèces d'oiseaux et constitue la deuxième héronnière du Tarn en population. A deux kilomètres se trouve un site naturel de première ampleur, constitué par la rivière Tarn et les ruisseaux des communes de Montans et Peyrole. En bordure de la parcelle du projet un ruisseau court jusqu'au Tarn [11]. Autour de la zone d'activités économiques ZAE de Garrigue Longue, les parcelles agricoles et viticoles doivent également être préservées. De fait toutes les cultures seront impactées : céréales, vergers, potagers privés, forêts ainsi que toutes les eaux de surface.

De plus comment concevoir un tel projet à quelques centaines de mètres des cultures et des recherches de V'Innopôle, l'Institut Français de la Vigne et du Vin pour le Sud-ouest. Ce centre est d'ailleurs un investissement de notre communauté d'agglomération, nous devons le préserver.

4. Et notre économie et notre attractivité locale ?

Ensuite sur le plan économique, plusieurs entreprises, comportant de nombreux emplois, désirent rester et s'agrandir, mais cela impose que cette zone reste totalement compatible avec les exigences de leurs activités. C'est notamment le cas de l'usine l'« atelier du pain » qui emploie actuellement cent personnes, des exploitations agricoles riveraines « boucherie à la ferme », « V'innopôle ». L'agglomération soutient d'ailleurs que l'atelier du pain ne se situe « pas à côté » [7], vérifiez par vous-même dans [5] p4 et [11].

Alors que trois emplois seulement pourraient être créés, cela pose la question de la pertinence du projet qui occuperait une superficie gigantesque vu le nombre d'emplois créés. La pollution générée par ces activités met en péril toute activité agroalimentaire pérenne. Alors que **l'agglomération GG souhaite favoriser l'emploi sur le territoire, ce projet portera préjudice aux emplois de la zone de Garrigue longue et au-delà.**

Abordons également la question de l'attractivité touristique et démographique, quelle sortie de l'autoroute A68 prendront naturellement les touristes ou des futurs néo ruraux? Sûrement pas la sortie n°8 qui deviendrait « la sortie de la centrale » avec ses structures de 20 mètres de haut et ses fumées.

Cette industrie ne sera jamais compatible du secteur du tourisme qui sert beaucoup notre territoire. Notre patrimoine est riche et précieux avec notamment le circuit des bastides Albigeoises du Tarn, notre vignoble du Gaillacois et ses 2000 ans d'histoire [13], ses domaines et châteaux ?

Mairie de Peyrole

Tarn

5. Et nos routes ?

Les habitants de Peyrole sont déjà témoins de nombreux problèmes de circulation sur les routes départementales D10 et D87, notamment au lotissement du Pas de Peyrole, lieu de nombreux accidents. Sur ce point des lacunes existent dans la communication de la communauté d'agglomération GG [7], peut-être livreront-ils du bitume par l'autoroute mais pour s'approvisionner en granulats dans les multiples carrières du Tarn (7 sont citées dans [5]), de nombreuses départementales seront empruntées. De plus 300t/h [4] correspondra à une rotation de camion de 30t toutes les 6 minutes, et cela uniquement pour le produit fini de cette centrale, il ne faut pas oublier les camions de matières premières (granulats, fraïses, bitume liquide...) ou les véhicules légers qui grossiront ce chiffre [5] §6.3.2.3.1. L'usure de la route par un poids lourd équivaut à des milliers de véhicules et cela fera des dégâts sur les départementales déjà dangereuses, nous faisons des courriers pour alerter depuis plusieurs années [14].

6. STOP, mais ce n'est pas tout...

Nous sommes persuadés que les points abordés sont suffisants pour mobiliser toute votre attention, mais nous pourrions pourtant encore discuter :

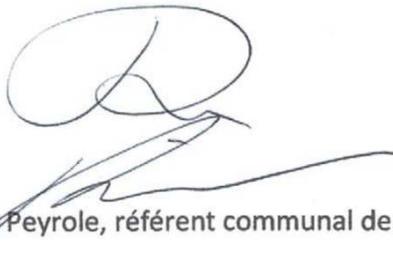
- des risques d'incendies ou explosions qui sont réels : C'est un dépôt de 290t de matière inflammable [4]p4, et avec une conduite gaz à proximité. Deux exemples : Gragnague (31), le 08/08/2023, Saint Magnance (89), le 23/11/2023,
- de la pérennité des vignes, des ventes de vin et même des AOC et AOP Gaillac, ailleurs les viticulteurs ne s'y trompent pas, se mobilisent et refusent ces projets [15],
- du fait que la France compte déjà plus d'un demi millier de centrales à enrobé, etc...

En conclusion la population de Peyrole et son conseil municipal sont profondément inquiets et totalement hostiles à ce projet qui n'a pas sa place. Nos enfants et notre territoire ne peuvent pas subir cette catastrophe annoncée.

Les élus ont le devoir impératif de protection des populations et du territoire. Maintenant vous savez, soyez à nos côtés, faites savoir votre position, la colère grandit, il faut dénoncer ce projet mal présenté aux élus, mal positionné et extrêmement dangereux.

Avec toute notre gratitude pour votre lecture attentive, nous vous prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

Richard BRUNEAU
Maire de Peyrole



Roland FOULON
Adjoint au Maire de Peyrole, référent communal de sécurité civile pour la préfecture

Mairie de Peyrole

Tarn

Sources :

- [1] Délibération vente parcelle 2022 (n°33) : https://www.mairie-peyrole.fr/images/PDF2023/Invitation_et_Note_explicative_de_synthese_Conseil_20_06_2022.pdf
- [2] Délibération rectificative vente parcelle 2023 (n°4) : https://www.mairie-peyrole.fr/images/PDF2023/convocation_et_note_explicative_Conseil_22_05_2023.pdf
- [3] Décret n° 2019-292 du 9 avril 2019 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038358635>
- [4] « Arrêté préfectoral du 05/05/2023 portant enregistrement d'une centrale d'enrobage à chaud... » https://www.tarn.gouv.fr/contenu/telechargement/15574/138279/file/2023_05_05_ap_enregistrement_centrale_enrobe_a_chaud_sas_mep.pdf
- [5] Dossier CERFA 15679 et annexes, déposé par l'exploitant, visibles en Mairies de Montans et Peyrole, des extraits ici : <https://www.mairie-peyrole.fr/images/PDF2023/extraits.pdf>. En Mairie de Peyrole, le dossier complet est consultable.
- [6] Rapport de l'OMS sur les HAP : <https://www.who.int/europe/publications/i/item/9789289056533>
- [7] « Centrale d'Enrobage à Montans – L'agglomération répond à vos questions » : <https://www.gaillac-graulhet.fr/actualites/centrale-denrobage-a-montans-👉-lagglomeration-repond-a-vos-questions/>
- [8] Site répertoriant les risques et rapports de contrôle de la DREAL : <https://georisques.gouv.fr/>
- [9] Rapport de l'Inspection des installations classées, Site de Tarn Enrobés, Terre-de-Bancalié, Visite d'inspection du 22/02/2023 : <https://georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006804011>
- [10] « Bitume la part d'ombre » pour envoyé spécial, Sarah Oultaf, disponible sur <https://www.youtube.com/>
- [11] Google Maps, zone de Garrigue longue. <https://www.google.fr/maps/place/2-6+ZA+Garrigue,+81600+Montans/@43.8436144,1.8464887,18z/data=!3m1!4m6!3m5!1s0x12add4a4b2686397:0x85a355ed65fe6a94!8m2!3d43.8436125!4d1.8477762!16s%2Fg%2F11tmwykf18?entry=ttu>
- [12] ZNIEFF des étangs de Montans et Peyrole <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030017>
- [13] <https://www.vins-gaillac.com/notre-vignoble/notre-histoire/?legal=1>
- [14] Articles sur le site de Peyrole <https://www.mairie-peyrole.fr/>
- [15] Viticulteurs de Chablis mobilisés contre la centrale <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/les-viticulteurs-refusent-le-projet-de-centrale-d-enrobage-au-coeur-du-chablisien-1475357355>